

N°15-34

Objet :

**Remplacement de la vanne du
réservoir de Renaison**

Attribution

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
29 avril 2015 ;**

Vu le rapport suivant :

Suite à la construction de la nouvelle station de traitement d'eau potable, le débit d'eau passant dans la vanne du réservoir situé à Renaison a doublé, provoquant en outre des nuisances sonores.

Afin de mettre fin à ces nuisances sonores, Roannaise de l'Eau a décidé de remplacer la vanne du réservoir par deux vannes.

La société PINEL TECHN'EAU qui a fourni les vannes de l'usine de traitement d'eau potable, a été sollicitée et son offre d'un montant de 40 730 € HT a été retenue.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) de retenir l'offre de la société PINEL TECHN'EAU d'un montant de 40 730 € HT pour le remplacement de la vanne du réservoir de Renaison ;

2°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au(x) budget(s) concerné(s).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20151120-DC15-34-AU

Roanne, le

20 NOV. 2015

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2015

Le Président,

Daniel FRECHET